



Assemblée générale

Distr. générale
1er septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 95 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique sectorielle : coopération pour le développement industriel

Mise en oeuvre de la résolution 53/177 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général**

Conformément à sa résolution 53/177 du 15 décembre 1998, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui donne une vue d'ensemble des activités en cours dans le domaine de l'industrialisation pour le développement, y compris la coopération internationale appuyant les efforts des pays en développement dans ce domaine.

* A/55/150 et Corr.1 et 2.

** Le rapport transmis par le Secrétaire général sous couvert de la présente note a été communiqué par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel le 25 août 2000.

Coopération pour le développement industriel : mise en oeuvre de la résolution 53/177

Rapport présenté par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction – le contexte de l'industrialisation	1–18	3
Mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	8–18	4
II. Les activités de l'ONUDI en matière de coopération pour le développement industriel	19–23	5
III. Bureaux extérieurs de l'ONUDI	24–26	5
IV. L'ONUDI dans ses fonctions de forum mondial	27–28	6
V. Réunions	29–34	6
VI. L'ONUDI partenaire du développement	35–39	7
VII. Publications	40–46	8
VIII. Services fournis par l'ONUDI	47	9
IX. Attention spéciale accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés	48–49	9
X. Coopération à l'échelle du système	50–53	10

I. Introduction – le contexte de l’industrialisation

1. Il n’y aura pas d’expansion de l’activité manufacturière dans les pays en développement et les économies en transition ni de renaissance des industries africaines sans au moins quelques initiatives allant au-delà de celles normalement associées à l’ajustement et à la stabilisation économiques. Jusqu’à une date relativement récente, les gouvernements et la communauté des donateurs, y compris les organismes internationaux, ont accordé relativement peu d’attention à la compétitivité. Derrière ce terme, les responsables des politiques économiques voyaient essentiellement les niveaux relatifs des salaires, de l’inflation et des taux de change.

2. La situation a maintenant changé. Bien qu’en fin de compte la compétitivité soit le fait des entreprises elles-mêmes, le rôle du gouvernement (et de la politique industrielle) ne saurait être surestimé. Une formation inadaptée, une technologie dépassée, une mauvaise infrastructure et une mauvaise gouvernance sont un frein pour le développement social comme pour le développement industriel.

3. Ces quatre composantes de la compétitivité dépendent, à des degrés divers, de l’État. Si un gouvernement n’est pas en mesure de maintenir l’ordre public, de garantir la sécurité des personnes et des investissements, et de mettre en place des infrastructures de qualité ainsi que des systèmes satisfaisants de formation, d’enseignement et de santé, la compétitivité n’atteindra jamais le niveau aujourd’hui exigé dans le monde.

4. La réflexion mondiale sur le développement social est de plus en plus attentive à la marginalisation des pays qui ne parviennent pas à réaliser, sous la pression de la concurrence, les gains de productivité nécessaires, et à ceux qui ne réussissent pas à obtenir leur part des fruits de la croissance. Utiliser contre la marginalisation et l’inégalité sociale, l’arme du développement industriel durable implique, pour l’industrie, un rôle accru dans la transformation socioéconomique. La contribution de l’industrie au développement social doit être considérée dans le cadre plus large des liens entre l’industrie et l’agriculture et l’industrie et les services connexes, sans oublier les retombées qui renforcent la performance sectorielle et le bien-être social. Dans toutes ces interactions, l’industrie est un puissant instrument de génération d’emplois, de création de revenus et d’intégration sociale.

5. La part croissante des pays en développement en tant que groupe dans le total mondial de la valeur ajoutée manufacturière masque le fait que le monde en développement reste très inégalement industrialisé en raison de la forte concentration des gains de productivité dans un petit nombre de pays de chaque région. Quelques pays peu nombreux affichent des taux de croissance industrielle à deux chiffres alors que dans beaucoup d’autres, la croissance est hésitante, voire négative. Pour les tard venus de l’industrialisation en général, et pour grand nombre de pays africains en particulier, il semble même que la marginalisation s’aggrave en raison des inégalités entre pays et entre régions. Le défi du début du XXI^e siècle est de créer un ensemble de conditions qui évitent la marginalisation des pays et permettent une large diffusion des bienfaits de la croissance.

6. Les principales difficultés que l’on rencontre pour créer un climat général favorable tiennent à l’instabilité macroéconomique et aux contraintes structurelles aux niveaux mésoéconomique et microéconomique. Restructuration industrielle, privatisation et développement du secteur privé sont des axes clefs de l’action publique. Un cadre juridique et réglementaire favorable, avec l’infrastructure matérielle et les appuis institutionnels nécessaires, est l’élément central d’une troisième génération de réformes tendant à stimuler la compétitivité industrielle sur les marchés internationaux en accordant une importance particulière aux problèmes sociaux.

7. Lutter contre la pauvreté par la croissance économique, l’emploi et l’expansion des secteurs économiques soulève des problèmes qui ne seront pas automatiquement résolus par la seule action des forces du marché et par la mondialisation. La promotion de certains modèles de développement industriel est cruciale pour un type de développement conforme à l’intérêt collectif. Une stratégie centrée sur les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, les agro-industries, les industrialisations rurales et le développement industriel régional, avec des réseaux de production et de commercialisation dans la chaîne de production de valeur ajoutée est importante pour offrir des chances égales à différents segments de la population.

Mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

8. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aide les pays en développement et les économies en transition à adopter une troisième génération de réformes qui doivent les rendre compétitifs et leur permettre de trouver leur place sur les marchés mondiaux. Ces réformes sont aussi conçues pour faire en sorte que la mondialisation se présente aux nouveaux entrants sur les marchés mondiaux sous son visage humain et non sous l'aspect sinistre de conditions dans lesquelles les salaires sont toujours plus bas, les heures de travail toujours plus longues, où l'être humain est de moins en moins respecté et où les fruits socioéconomiques de la mondialisation sont recueillis par quelques privilégiés seulement.

9. Les programmes d'assistance technique de l'ONUDI et ses activités relatives au forum mondial visent à donner aux populations des pays membres l'éducation, la formation, l'information et le savoir que les forces du marché ne produiront jamais d'elles-mêmes.

10. Afin d'être mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement, l'ONUDI a engagé en 1998 une vaste réforme. Après avoir commencé par définir des priorités pour la stabilisation financière et administrative et l'établissement de structures allégées, l'ONUDI a ensuite entrepris de réaménager ses services et ses activités.

11. À la fin de 1998 avaient été lancés avec succès des programmes de coopération technique intégrés appuyés par 16 modules de service articulés selon les recommandations d'experts des États membres ou du secteur privé, et de personnalités éminentes du monde universitaire. L'approbation des États membres et leur appui enthousiaste à ces programmes et à d'autres aspects de la transformation de l'ONUDI ont été exprimés en termes dénués d'ambiguïté aux sessions des organes directeurs.

12. En 1999 et au début de 2000, l'organisation s'est entièrement consacrée à ajuster et affiner les méthodes de programmation et de mise en oeuvre et à introduire un contrôle de la qualité pour ses programmes et activités. L'ONUDI a décentralisé sa gestion et délégué

des pouvoirs aux échelons intermédiaires et aux bureaux extérieurs. Elle a aussi établi une structure matricielle destinée à fournir des services de contrôle de la qualité vérifiables d'une manière intégrée.

13. La réforme permet à l'ONUDI de fournir une coopération technique intégrée adaptée aux besoins de chaque région. Des équipes établissent et mettent en oeuvre les programmes intégrés en veillant à mobiliser et coordonner tout l'éventail des compétences de l'ONUDI de manière à produire le résultat le meilleur possible sur le terrain. Le renouvellement radical de la liste de programmes de l'organisation est l'indication la plus claire de la réalité et de la profondeur du changement.

14. À la fin de 1999, l'ONUDI avait 29 programmes intégrés approuvés correspondant à des demandes de coopération spécifiques (42 en juin 2000) qui en sont à la phase initiale de mise en oeuvre. Leur valeur totale est d'environ 280 millions de dollars des États-Unis et ils ont des durées de trois à quatre ans.

15. Afin de poursuivre les réformes, l'ONUDI aura toutefois besoin dans l'avenir de ressources plus importantes sous forme de contributions volontaires. Elle aura aussi besoin d'une participation politique accrue des États membres.

16. À cette fin l'ONUDI a organisé, dans le cadre de la huitième session de sa Conférence générale, un forum sur le développement industriel durable. L'organisation continue de consacrer du temps à l'analyse des questions de fond qui occupent une place centrale dans le mandat de l'ONUDI, à savoir l'industrie, la croissance et le développement industriel, et leur contribution possible à la réduction et à l'élimination de la pauvreté, et donc à la promotion du principe d'équité.

17. L'ONUDI continue d'agir en vue de renouveler l'intérêt des États membres pour la contribution au développement social qu'apporte dès maintenant et peut apporter de plus en plus le développement industriel durable (à savoir l'objet propre de l'action de l'ONUDI).

18. L'organisation a un rôle important à remplir dans la nouvelle architecture du système économique international. La revitalisation de l'ONUDI offre des possibilités d'action commune en vue de vaincre la pauvreté, l'inégalité et le sous-développement.

II. Les activités de l'ONUDI en matière de coopération pour le développement industriel

19. L'ONUDI continue de travailler à deux niveaux différents. Premièrement, elle étudie les programmes de développement industriel pour ses clients et leur offre un appui technique pour leur mise en oeuvre. Deuxièmement, elle offre aux divers acteurs du développement industriel (gouvernements, représentants du secteur industriel public et privé, investisseurs, etc.) un cadre dans lequel ils peuvent agir en commun pour s'attaquer à certains des problèmes que doivent affronter les pays en développement. La présente section décrit dans leurs grandes lignes quelques-unes des activités menées par l'ONUDI à ce double titre, et mentionne le renforcement de l'appui au développement que permet une présence plus importante de l'organisation sur le terrain.

20. Le système de programmes intégrés permet d'avoir dans un pays donné une série d'activités liées les unes aux autres qui font appel aux compétences et aux ressources de l'organisation dans son ensemble et non de différentes unités agissant séparément. L'ONUDI définit pour chaque pays un programme d'ensemble qui est exactement adapté à ses priorités en matière de développement et à ses aspirations.

21. L'élaboration du programme pour chaque pays visé est confiée à une équipe de six à 10 spécialistes de l'industrie, de la technologie, des investissements, des questions d'environnement et de l'information. L'aide à l'Afrique étant une des priorités de l'ONUDI, les premiers programmes intégrés mis sur pied l'ont été pour un certain nombre de pays africains. L'ONUDI attache une importance particulière à l'intégration des femmes dans l'industrie et à l'aide au développement de l'entrepreneuriat féminin, qui sont des thèmes sur lesquels insistent presque tous les programmes intégrés.

22. L'ONUDI coopère avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes spécialisés des Nations Unies pour faire en sorte que ses programmes complètent leurs projets de coopération technique, que l'assistance de l'ONUDI soit en accord avec les bilans communs de pays du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), et enfin que les complémentarités conduisent au développement humain durable.

23. À la fin de juin 2000, le nouveau système de programmes intégrés de l'ONUDI était en place depuis exactement un an et demi. Il est trop tôt à ce stade pour porter un jugement définitif concernant l'impact des programmes intégrés sur la vie des hommes, des femmes et des enfants dans les pays clients. Les mesures d'impact en disent beaucoup sur la réussite d'un programme mais ne sont pas la seule indication possible concernant leurs résultats. Des bases solides ont toutefois été posées, et les outils et méthodologies qui ont été mis en place assureront le succès futur des programmes et le développement industriel durable des pays qui en ont la maîtrise. La nouvelle approche a amélioré de manière perceptible la façon dont l'ONUDI coordonne son action avec les pays clients et les pays donateurs ainsi qu'avec d'autres organismes, d'où un intérêt accru de la part des donateurs.

III. Bureaux extérieurs de l'ONUDI

24. Un certain nombre de mesures ont été prises dans le cadre de la réforme de l'organisation pour assigner des responsabilités plus grandes au personnel présent sur le terrain, et en 1999, l'ONUDI, qui était essentiellement un siège avec une composante de terrain, a commencé à se transformer de manière progressive en une organisation de terrain ayant son siège à Vienne. L'accroissement de 44 % des ressources prévues dans l'actuel budget biennal pour les activités sur le terrain montre l'importance que les États membres attachent à ces programmes.

25. À la fin de 1999, il existait 23 bureaux extérieurs dirigés par des représentants de l'ONUDI dont l'immense majorité avaient précédemment occupé des postes au siège. En 2000, cinq centres régionaux ont été établis (Égypte, Éthiopie, Thaïlande, Uruguay et Inde) et à la fin de 2000, encore quatre bureaux extérieurs auront été transformés en centres régionaux. Les bureaux régionaux sont placés sous l'autorité d'un directeur et sont aidés par deux responsables techniques qui exécutent le travail de programmation et d'analyse. Dans un certain nombre de pays où elle n'avait pas de représentant, l'ONUDI a établi des centres de liaison nationaux. Dans quelques autres pays où l'ONUDI n'était pas présente, il a été convenu avec le PNUD qu'un représentant de l'ONUDI serait installé au bureau local du PNUD.

26. Le rôle principal des bureaux extérieurs est de promouvoir et d'appuyer l'assistance technique de façon à encourager la création de capacités de développement industriel à l'échelon du gouvernement, du secteur public, des associations industrielles et des entreprises, ce qui encourage la maîtrise locale de nos programmes intégrés.

IV. L'ONUDI dans ses fonctions de forum mondial

27. Outre la prestation de services de coopération technique intégrés dans le domaine de l'industrie, l'ONUDI continue de faire office de forum mondial pour l'acquisition et la diffusion de connaissances intéressant le processus de développement industriel. Le Plan de travail, adopté par les États membres en 1997, considère cette fonction comme un élément important du mandat de l'ONUDI concernant le renforcement des capacités industrielles des pays en développement et des pays en transition. Dans le cadre de cette fonction, l'ONUDI exécute des programmes dans les domaines suivants : conseils en matière de politique industrielle fondés sur des recherches à orientation pratique; renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et sectoriel; qualité, normalisation et métrologie; informations industrielles, notamment informations sur le transfert de technologie grâce à l'établissement de réseaux; et statistiques industrielles.

28. Sur la base de ces programmes, l'ONUDI exécute actuellement un vaste ensemble d'activités visant, au-delà des limites des projets de coopération technique, à appuyer et promouvoir le développement industriel. L'Organisation, en particulier, cherche, par certaines initiatives, à comprendre la dynamique du processus de développement industriel et diffuse les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de réunions et de publications spécialisées qui couvrent un ensemble de questions concernant l'industrie. Ce faisant, elle favorise les partenariats et appuie la coopération industrielle mondiale entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre pays en développement eux-mêmes. Elle sert ainsi d'intermédiaire pour faciliter la diffusion d'informations, de connaissances et de technologies industrielles et l'expansion des investissements.

V. Réunions

29. L'ONUDI a organisé un grand nombre de séminaires, d'ateliers et de réunions de groupes d'experts et elle encourage ses États membres à participer aux réunions organisées par d'autres instances, institutions et organisations compétentes. Pour la seule année 1999, l'ONUDI a tenu près de 100 réunions de ce genre, allant de discussions hautement spécialisées sur des sujets étroitement circonscrits entre petits groupes d'experts jusqu'à de grandes conférences couvrant un large éventail de questions.

30. Dans la dernière catégorie, il y a lieu de noter l'organisation à Bangkok et au Caire, en septembre et novembre 1999, respectivement, de deux forums régionaux sur l'industrie auxquels ont participé de hauts fonctionnaires nationaux et des diplomates, d'influents dirigeants du monde des affaires, des universitaires de renom, de hauts fonctionnaires d'organisations internationales et des représentants de plusieurs organisations de la société civile. Le Forum régional Asie-Pacifique était consacré à des questions aussi importantes et actuelles que les incidences de la crise asiatique sur l'industrie et la politique industrielle en Asie et dans le Pacifique; les réformes et stratégies visant à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises dans l'optique d'un renforcement de la compétitivité industrielle; et la nécessité d'élaborer des politiques industrielles stratégiques pour le nouveau millénaire. De même, le Forum de la région arabe s'est penché sur des questions ayant un caractère d'urgence, telle la nécessité d'adopter de nouvelles technologies et de nouvelles politiques industrielles pour relier les marchés de la région au monde industrialisé; l'amélioration de la productivité du travail et de la qualité de la production industrielle dans le monde arabe; et l'élaboration de stratégies de création d'emplois à l'intention des pays arabes grâce au développement des petites et moyennes entreprises.

31. Ces réunions régionales ont été couronnées par un forum mondial sur le développement industriel durable qui s'est tenu à Vienne du 29 novembre au 1er décembre 1999, à l'occasion de la huitième session de la Conférence générale de l'ONUDI. C'était le premier forum de ce type organisé pendant la réunion d'un organe directeur.

32. Les quatre réunions de fond du forum ont été consacrées à un certain nombre de questions fondamentales concernant le développement industriel. Un premier groupe de travail a exposé l'importance de l'industrie pour le développement économique, les facteurs influant sur l'implantation des industries, et l'importante contribution qu'apportent les investissements étrangers directs et l'amélioration des compétences au transfert de technologie et au développement industriel. Un second groupe a fourni des conseils sur la manière d'accroître la compétitivité industrielle des pays en promouvant l'intégration des entreprises nationales dans les chaînes de valeur mondiales et en attirant les investissements étrangers. Un troisième groupe a examiné les incidences du développement industriel sur l'environnement et l'utilisation de l'énergie et a conclu que les politiques nationales en matière d'environnement devraient viser à promouvoir les débouchés industriels dans ce domaine au lieu de s'employer à limiter la croissance industrielle. Enfin, un quatrième groupe a fait une présentation générale d'un programme de l'Organisation visant à encourager les partenariats entre un gouvernement, les petites et moyennes entreprises nationales, une société transnationale, des groupements industriels, des établissements universitaires et une organisation internationale de la société civile.

33. Le forum a amené l'ONUDI à conclure que la première génération de réformes économiques, liée à la nécessité de mettre sur pied des systèmes macroéconomiques bien conçus, et la seconde génération de réformes, fondée sur le renforcement des capacités institutionnelles, étaient absolument nécessaires pour permettre aux pays en développement de relever les défis de la mondialisation. Dans le même temps, toutefois, le forum a mis en évidence qu'il était temps de mettre en route une troisième génération de réformes visant à rattacher la population des pays en développement et le monde dans son ensemble au processus de mondialisation. Cette nouvelle entreprise exigera la mobilisation d'informations, de compétences, de technologies et de connaissances pour permettre aux industries des pays en développement et des pays en transition de s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales et de profiter par là du processus de mondialisation au lieu de se laisser marginaliser par lui.

34. Concrètement, le forum a souligné l'importance toujours actuelle de l'industrie pour le développement. Il a également fait valoir que le développement indus-

triel lui-même exigerait peut-être des mesures d'appui particulières, concernant notamment le développement et la création de l'infrastructure légère nécessaire pour aider les pays à absorber les flux d'information nécessaires pour s'intégrer aux réseaux internationaux de fournisseurs.

VI. L'ONUDI partenaire du développement

35. La nouvelle approche intégrée adoptée par l'ONUDI pour favoriser le développement industriel durable a retenu l'attention des pays donateurs et des pays clients de l'Organisation. Si une grande partie de ces ressources a été naturellement orientée vers la formulation et l'exécution de programmes intégrés, l'Organisation n'en a pas moins poursuivi ses efforts pour renforcer l'autre face de son double rôle – servir de forum mondial pour le développement industriel.

36. L'Organisation s'efforce d'utiliser ses ressources limitées pour jouer un rôle de catalyseur dans la création de partenariats avec les universités, les instituts de recherche et autres organisations de la société civile. Une telle démarche lui permettra d'acquérir une meilleure base analytique et d'encourager en même temps la coopération internationale dans le domaine du développement industriel des pays en développement. Elle permettra aussi d'augmenter les capacités normatives de l'Organisation – un impératif tant dans le contexte de la réforme des Nations Unies que de l'économie mondiale d'aujourd'hui.

37. L'Organisation a déjà établi un partenariat de ce type avec l'Université d'Oxford. Le 6 octobre 1999, l'ONUDI et l'Université ont signé un accord de deux ans concernant la recherche sur les performances de l'économie africaine dans le cadre d'un projet conjoint financé par l'ONUDI. C'est le premier accord de ce genre conclu entre l'ONUDI et une université du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; cet accord prévoit l'octroi d'une bourse financée par l'ONUDI pour deux années d'études au Centre d'études des économies africaines de l'Institut d'économie et de statistiques de l'Université. Aux termes de l'accord, l'Organisation et l'Université « s'engageront dans un programme de recherche en coopération [...] dans le but d'améliorer et de diffuser des connaissances et des savoir-faire qui favoriseront l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique,

en particulier grâce à la promotion du développement industriel durable ».

38. Le programme de recherche s'inscrit dans le droit fil de la mission confiée à l'ONUDI dans son plan de travail, à savoir axer ses activités sur les pays les moins avancés, en particulier les pays africains. Il y aura un programme spécial de formation de fonctionnaires africains destiné à renforcer les capacités des dirigeants, en particulier ceux des pays où l'Organisation a lancé, ou lancera, un programme intégré.

39. L'un des obstacles les plus ardues auxquels se heurtent les pays en développement qui s'efforcent d'accroître leurs exportations est de parvenir à améliorer la qualité des produits de manière à ce qu'ils répondent aux normes internationales. L'écart dans ce domaine explique le grand nombre de restrictions non tarifaires qui empêchent souvent les pays en développement d'avoir accès aux marchés. Pour éliminer cet obstacle, l'ONUDI a également lancé un programme de partenariat public/privé qui s'efforce de développer une nouvelle stratégie viable de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises et de le faire de concert avec les principaux acteurs du monde des affaires qui s'intéressent au renforcement de leurs chaînes d'approvisionnement.

VII. Publications

40. Afin d'assurer la diffusion la plus large possible des enseignements tirés des séminaires, ateliers, conférences et réunions de groupes d'experts, l'ONUDI exécute un programme actif de publications qui comprennent non seulement les communications présentées lors de réunions et/ou des synthèses de leurs débats, mais également un grand nombre d'autres livres, rapports, documents de travail et brochures.

41. Il y a actuellement plus de 21 000 fiches répertoriées sur le développement industriel qui couvrent l'ensemble des activités de l'ONUDI. Le Service des demandes d'informations industrielles de l'Organisation répond à des demandes particulières de pays en développement portant sur un éventail de questions concernant l'industrie. Les informations sont mises à disposition par l'intermédiaire du Système de référence international de l'Organisation, réseau de services d'informations spécialisées qui permet d'effectuer des recherches par branches d'industrie, types d'activités, dans différentes langues et sous diffé-

rentes formes de réponses. Le Système a été mis au point au cours des six dernières années pour répondre à un nombre croissant de demandes d'ordre technique dans un environnement compétitif en pleine mutation. Agissant en qualité d'intermédiaire, l'ONUDI utilise ce système pour trouver le choix le plus judicieux de technologies, de fabrication et d'équipement pour ses clients.

42. Une réalisation marquante de cette dernière période a été le lancement d'une nouvelle publication, intitulée *African Industry 2000: The Challenge of Going Global*¹. La publication a permis de faire mieux comprendre les menaces qui pèsent sur l'Afrique subsaharienne et les possibilités qui s'offrent à elle au début du siècle. Les analyses présentées et la connaissance des problèmes naissants a permis de faire comprendre les réalisations à accomplir dans les années à venir pour que le continent puisse partager les fruits de la mondialisation.

43. L'importance croissante de l'information et des connaissances comme base de la croissance et de la compétitivité industrielles a conduit l'ONUDI à axer davantage son action sur la collecte et l'analyse des informations industrielles, les connaissances tirées de ce processus et les méthodes permettant une large diffusion de ces informations. L'Organisation a affiné ses activités de communication de ces connaissances aux pays clients et les aide à améliorer leurs propres capacités à collecter, produire et fournir des informations en tant que produits de connaissance.

44. À l'appui de la coopération technique, l'Organisation a adopté une approche novatrice utilisant les données au niveau des établissements pour analyser la dynamique des petites et moyennes entreprises. Pour donner suite à une décision de la Classification internationale type², par industrie, de toutes les branches d'activité économique, elle a adopté une nouvelle classification des activités industrielles.

45. Le site Web de l'ONUDI a été réaménagé pour inclure les dernières innovations technologiques et en améliorer la navigation et la facilité d'utilisation. Utilisé essentiellement pour la diffusion d'informations, le site intéresse de plus en plus les utilisateurs externes à la recherche de nouveaux partenaires économiques.

46. L'ONUDI aide les gouvernements à améliorer leur politique industrielle en créant des réseaux d'appui à l'information. L'Organisation prend également part à la création de centres d'informations commerciales à

l'appui des besoins d'information des petites et moyennes entreprises. La quasi-totalité des programmes intégrés ont été coordonnés, ce qui a eu un effet de synergie considérable sur les activités des différents modules de service dans le cadre de l'exécution des programmes.

VIII. Services fournis par l'ONUDI

47. Un élément important de la transformation de l'ONUDI a été le regroupement des services fournis en 16 modules de service, en tenant compte de l'approche utilisée par l'ONUDI pour traiter des grandes préoccupations dans le domaine du développement industriel. Cette restructuration a permis d'aligner l'orientation des programmes des activités sur l'objectif à long terme du développement industriel durable poursuivi par l'organisation – ce qu'on appelle les « trois E » : Économie compétitive, Emploi productif, et Environnement sain. À des degrés divers, les programmes intégrés mis au point et lancés en 1999 tiennent compte de ces modules de service afin de satisfaire les besoins initiaux en matière de développement industriel des pays bénéficiant d'une assistance de l'ONUDI. Pour une description complète des modules de service et une liste des programmes intégrés, on pourra consulter le site Web de l'ONUDI (<www.unido.org>). Les modules de service sont les suivants :

1. Formulation et application des politiques industrielles;
2. Statistiques et réseaux d'information;
3. Métrologie, normalisation, certification et agrément;
4. Amélioration continue et gestion de la qualité;
5. Promotion des investissements et de la technologie;
6. Cadre pour les politiques relatives à l'environnement;
7. Conventions relatives au climat et Protocole de Kyoto;
- 8, 9. Efficacité énergétique et développement énergétique dans les zones rurales;
10. Méthodes moins polluantes de production;

11. Lutte contre la pollution et gestion des déchets;
12. Protocole de Montréal;
13. Cadre pour les politiques concernant les PME;
14. Politiques encourageant l'esprit d'entreprise parmi les femmes;
15. Développement de l'esprit d'entreprise;
16. Amélioration des agroindustries et des compétences techniques connexes.

IX. Attention spéciale accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés

48. Les économies des pays les moins avancés – en particulier les pays d'Afrique subsaharienne – doivent faire face à de graves difficultés dans le processus de mondialisation, et les réformes économiques en cours n'ont pas produit les niveaux escomptés de croissance économique, d'investissement et de réduction de la pauvreté. Les efforts visant à introduire des réformes économiques ont été entravés par la capacité technique limitée des secteurs public et privé de formuler et d'appliquer les politiques et stratégies requises. Les autres obstacles majeurs qui s'opposent à la transformation économique et à l'expansion industrielle sont notamment les suivants :

- Une gestion déficiente de l'économie;
- La faible réaction des industries face aux mesures de stabilisation;
- Le manque d'infrastructures institutionnelles et physiques;
- La taille réduite des marchés nationaux et l'accès limité aux marchés régionaux et mondiaux;
- La lenteur du processus d'intégration régionale;
- L'absence d'une masse critique de moyennes entreprises compétitives.

49. En tenant compte de ces obstacles, l'assistance des programmes intégrés de l'ONUDI aux pays d'Afrique et aux pays les moins avancés met l'accent sur la création de capacités institutionnelles afin de renforcer la compétitivité industrielle et le développe-

ment du secteur privé. Le principe fondamental est de fournir aux principaux intéressés dans les différents sous-secteurs industriels les outils de base pour déterminer leur propres besoins et priorités en matière de développement industriel et pour les aider à définir et à mettre en place leurs propres programmes détaillés de développement industriel à moyen et à long terme.

X. Coopération à l'échelle du système

50. À des degrés divers, la coopération avec d'autres organismes – aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies – fait partie intégrante de pratiquement toutes les activités de l'ONUDI. Au niveau le plus formel, la collaboration peut constituer l'essence même d'un programme, par exemple lorsqu'une activité de développement de l'ONUDI est financée par une institution multilatérale de financement. À l'autre extrémité du spectre, cela peut revêtir la forme d'une relation en cours avec l'organisme partenaire prévoyant des contributions spéciales en nature. L'expérience acquise en 1999 a démontré qu'il s'agissait le plus souvent d'activités dont la gamme s'étend des réunions et des publications jusqu'à des programmes communs de coopération technique. Des résultats importants ont été obtenus dans un certain nombre de cas. De plus en plus souvent, les contributions de l'ONUDI sont demandées sur la base d'une spécialisation sectorielle démontrée, comme cela était le cas pour la coopération avec le PNUD afin de formuler et d'exécuter des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

51. Les programmes intégrés de l'ONUDI et l'accent mis sur les activités de terrain ont donné à l'organisation des moyens très appropriés de contribuer au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui découle directement du programme de réforme du Secrétaire général et est un mécanisme essentiel pour mettre au point un cadre pour le régime commun. Les représentants de l'ONUDI servent de coordonnateurs au niveau des pays pour l'application du Plan-cadre et sont également membres des équipes de pays des Nations Unies. Ils participent également à part entière aux réunions des Nations Unies organisées au niveau des pays afin d'élaborer différentes approches à l'échelle du système et jouent un rôle critique dans l'élaboration des bilans communs de pays. L'ONUDI a apporté une contribution substan-

tielle à l'élaboration finale des bilans communs de pays et des directives du Plan-cadre. Au cours du processus d'élaboration de ses programmes intégrés, l'ONUDI veille à la cohérence et à l'intégration avec le Plan-cadre et les activités de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. En 1999, l'ONUDI a participé au processus du Plan-cadre au niveau des pays où aucun programme intégré n'avait encore été mis au point.

52. Les exemples suivants en 1999 donnent une indication de la portée et de la forme de la coopération de l'ONUDI avec d'autres organismes :

- La coopération avec le Fonds commun pour les produits de base peut être illustrée par l'approbation d'un nouveau projet concernant le jute au Bangladesh;
- L'ONUDI a contribué aux travaux du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise, notamment en élaborant deux documents qui décrivent l'approche utilisée par l'ONUDI pour la création de centres d'affaires;
- Sur la base des connaissances techniques de l'ONUDI en matière de qualité, de normalisation et de métrologie, la Commission européenne a demandé l'assistance de l'ONUDI pour mettre au point un programme de coopération technique à l'intention des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine;
- La participation de l'ONUDI aux programmes du FEM concernant les changements climatiques s'est accrue. L'adoption d'une résolution sur ce sujet par la Conférence générale de l'ONUDI a souligné l'importance du FEM pour la coopération technique en matière de développement industriel ainsi que les avantages comparatifs de l'ONUDI pour le FEM;
- Outre la coopération avec l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère du Département du commerce des États-Unis, la coopération a été élargie avec le Centre pour les sciences côtières et marines au sein du Conseil de la recherche sur l'environnement naturel du Bureau de la science et de la technologie et le Département du commerce et de l'industrie du Royaume-Uni;
- Le Président de la Banque interaméricaine de développement a fait un exposé à l'ONUDI, dans lequel il a donné un aperçu historique du processus de développement en Amérique latine et des

- progrès actuels, des lacunes et des plans pour l'avenir;
- En vue de développer et de promouvoir l'utilisation industrielle des déchets agricoles au moyen de l'irradiation et de la biotechnologie, et dans le cadre de la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des contributions ont été faites à la réunion d'un groupe régional consultatif d'experts qui s'est tenue à l'Institut malaisien pour la recherche sur la technologie nucléaire;
 - En collaboration avec le Centre international pour la science et la technologie de pointe, une initiative importante de prévoyance technologique a été lancée pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - Une initiative lancée avec le Fonds international de développement agricole afin d'aider les femmes rurales dans des activités de traitement des produits alimentaires a abouti à l'élaboration d'un manuel conjoint intitulé *Multi-purpose Village Workshop: Guidelines for Implementation*;
 - L'ONUDI est devenue membre du Groupe Actions sur les normes au sein du Forum sur le marché mondial, lancé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en 1999, qui comprend 11 organisations internationales représentant les secteurs privé et public et s'intéressant à la normalisation. Cela a abouti à une coopération initiale de cinq ans avec l'Association japonaise de normalisation afin d'élargir la sensibilisation au concept et à l'application de la gestion totale de la qualité parmi les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE);
 - La publication en commun par l'ONUDI et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de l'étude intitulée *Entrepreneurship and Enterprise Development in Transition Economies: Policy Guidelines and Recommendations*³ a été l'aboutissement d'une collaboration à long terme sur les orientations et les recommandations établie par le Forum sur le développement de l'entrepreneuriat et des entreprises. Une autre activité commune a permis de mettre au point un système informatisé pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement de la biotechnologie (biosécurité);
 - Le Programme interorganisations d'appui au renforcement des capacités pour la mise en place de mécanismes de développement non polluant comprend une coopération avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui sert de coordinateur et de facilitateur général;
 - Le Séminaire national indien sur la mise en valeur du bambou a été la première étape d'une initiative en faveur du Plan de mise en valeur du bambou du Gouvernement indien. Le Séminaire a bénéficié d'un appui technique et en matière de coordination fourni par le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Réseau international pour le bambou et le rotin;
 - L'ONUDI a participé à une équipe d'experts de la CNUCED chargée de préparer une étude sur les politiques d'investissement et d'innovation en Éthiopie. Une coopération concernant des programmes de développement des entreprises dans certains pays a été lancée. Un séminaire régional conjoint sur le renforcement de la participation des femmes chefs d'entreprise aux activités économiques en Afrique s'est tenu au Burkina Faso;
 - La mise en oeuvre du Mémoire d'accord de 1998 avec le PNUE a commencé en 1999 grâce à la signature de trois annexes techniques : deux annexes sur la coordination du programme commun concernant les centres nationaux pour une production moins polluante et une troisième sur les techniques moins polluantes dans l'extraction artisanale de l'or;
 - Une opération interne dans le domaine de la promotion de l'investissement et de la technologie visant à créer une nouvelle culture de travail et à adapter les qualifications du personnel aux réalités extérieures qui sont en évolution rapide a bénéficié d'une réunion organisée en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le contrôle de la qualité et le commerce électronique;
 - Les pourparlers entamés avec l'Organisation mondiale du commerce sur l'organisation conjointe d'activités relatives au commerce pour

les pays les moins avancés ont abouti en octobre à une réunion entre les chefs de secrétariat des deux organisations.

53. L'ONUDI a démontré les possibilités du transfert de technologie Sud-Sud lorsqu'elle a organisé une réunion avec la participation de plus de 70 directeurs d'instituts de recherche-développement, chefs d'entreprises et décideurs venant de neuf pays d'Afrique et de l'Inde. L'objectif de la réunion était de constituer des partenariats pour la production de matériaux de substitution pour la construction de logements à bon marché. À la fin de cette réunion, organisée sous les auspices du Centre international sur les progrès des techniques dans l'industrie manufacturière, les participants avaient signé quelque 45 contrats et cinq mémorandums d'accord, et avaient entamé des discussions sur l'acquisition de licences pour la production d'équipements.

Notes

¹ Vienne, ONUDI, 1999.

² Documents statistiques, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.II).

³ Paris, OCDE, 1999.